

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 mars 2012**

***PROCÈS-VERBAL***

Le quinze mars deux mil douze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M<sup>f</sup> Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. BRARD, RAMBAULT, GABILLY, FUMARD, Mme BLANLUET

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Rose BLANLUET a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

**1°-Compte de gestion 2011**

Mr le Maire présente le compte de gestion 2011 fourni par Mme la Trésorière Principale. Le compte de gestion 2011 est approuvé à l'unanimité.

**2°- Compte de gestion définitif 2011 de l'Association Foncière**

Mr le Maire présente le compte de gestion 2011 fourni par Mme la Trésorière Principale. Le compte de gestion, rappelant la dissolution de l'A. F. par arrêté préfectoral du 22/04/2011, entérine l'intégration dans le budget de la commune du dernier résultat de clôture de l'exercice 2010 d'un montant de 8940 € et conclut donc par un résultat de clôture 2011 définitif nul.

Le compte de gestion définitif 2011 de l'A. F. est approuvé à l'unanimité.

**3°-Compte administratif 2011**

Monsieur le Maire présente les comptes de l'année 2011 aux membres du Conseil municipal ; il se dégage pour l'exercice 2011 :

- un excédent de fonctionnement de 63 308,91 €
- un déficit d'investissement de 14 350,02 €

soit un excédent global de 48 958,89 €

Compte tenu des reports de l'exercice 2010 et de l'intégration des résultats du budget de l'Association Foncière le résultat de clôture de l'exercice fait apparaître:

-un excédent de fonctionnement de 112 248,91 €  
-un excédent d'investissement de 58 831,77 €

soit un excédent global de 171 080,68 €

Enfin, en l'absence de restes à réaliser en 2012, le résultat cumulé fait apparaître:

-un excédent de fonctionnement de 112 248,91 €  
-un excédent d'investissement de 58 831,77 €

soit un excédent global de 171 080,68 €

La présidence de la séance ayant été momentanément assurée par Mme Christine MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, hormis le Maire qui n'a pas participé au vote.

#### **4°- Affectation du résultat de fonctionnement 2011**

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 de la façon suivante :

- Transfert en investissement: 72248,91 €  
- Report en fonctionnement : 40000.00 €

#### **5°- Vote des taux 2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales, compte tenu notamment des augmentations prévisibles par ailleurs (Communauté de communes, SMICTOM).

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2012 les taux des quatre taxes locales à leur niveau de 2011 (niveau inchangé depuis 2008) soit, compte tenu du transfert de la fiscalité départementale et la part de frais de gestion auparavant perçus par l'Etat:

Taxe d'habitation:	7,73 %
Taxe foncière (bâti):	10,39 %
Taxe foncière (non bâti):	28,68 %
CFE:	14,60 %

Monsieur le Maire rappelle que, selon les informations fournies par le Ministère du Budget, les taux moyens communaux de 2011 au niveau départemental sont :

Taxe d'habitation:	26,01 %
Taxe foncière (bâti):	20,43 %
Taxe foncière (non bâti):	45,10 %
CFE:	NC

## **6°- Budget primitif 2012**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- En Fonctionnement:	305940,00 €
- En Investissement :	230981,68 €
soit un total de:	536921,68 €

Les opérations d'investissement prévues concernent principalement:

- l'effacement des réseaux en centre bourg (route de Chinon, route de Lerné, rue Latécoère, rue de l'Eglise, partie basse de la rue de l'Abbaye)
- les travaux de rénovation des bâtiments communaux (installation électrique de l'église, façade sur rue de l'ancienne épicerie, mur de la cour de la mairie)
- les travaux de voirie (route de Beuxes, aménagement de la partie arrière de la cour de l'école, pose de plots et de barrières de sécurité, entretien de diverses VC)

Les subventions figurent en détail au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2012.

## **7°- Convention Régie rurale 2012**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de convention avec la Régie Rurale du CPIE concernant l'entretien des berges du Quincampoix le long des propriétés communales pour un montant de 777 €.

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

## **8°- Audit de l'éclairage public : compte rendu**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les grandes lignes du rapport d'audit effectué en novembre 2011 par le bureau d'étude SOGREAH pour le compte du SIEIL.

Les aménagements à envisager concernent essentiellement le réseau et le coffret de commande de la Pièce du Portail. D'autres aménagements concernant des luminaires vétustes seront naturellement réalisés lors des travaux d'effacement dans le bourg.

## **9°-Comice du monde rural**

Monsieur le Maire et Mr Bernard Rambault font le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 14 février dernier en Mairie de Chinon. Il y a été notamment envisagé lors de la journée du 25 août, l'existence d'un « village des communes du canton » situé place Jeanne d'Arc ou chaque commune disposerait d'un stand (3 x 3) pour se présenter.

Après en avoir discuté, le principe de la participation de la commune à cette animation a été retenu. Reste à en déterminer le contenu et à assurer une présence permanente sur le stand au cours de la journée.

## **10°- Questions diverses**

a-cantine scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la nouvelle enseignante remplaçant Mme Saliou le Jeudi a souhaité ne pas assurer la surveillance des enfants à la cantine. En conséquence il a dû être procédé à une modification des conditions de surveillance pendant la pause méridienne du Jeudi. L'accès à la cour arrière sera fermé et la surveillance de la cantine sera, pendant la seconde partie de la pause méridienne, assurée conjointement par la cantinière et par Mme Moirin présente à l'extérieur à côté de la porte vitrée de la cantine.

b-Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil le contenu d'une lettre de l'école Mirabeau concernant une demande d'aide relative à une élève habitant Seuilly. Après en avoir délibéré le Conseil décide d'attendre d'avoir des informations complémentaires de la part de l'école avant de prendre une décision.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h45.